



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 Juin 2020 - 18 h00 Au Centre Social et Culturel

Présents : mesdames, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Laure-Line DIEUDONNE, Roselyne ARLAUD ; Manon YTIER, messieurs, André BARNOUIN, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Jean Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Pierre TARTANSON, David SAMBUCHI, Roger TRAPPO.

Absent excusé : Julien VERA

Procuration : Michel FARE donne procuration à Roselyne ARLAUD

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 00
Lecture du compte rendu du 28 mai 2020

ORDRE DU JOUR :

- Dénomination route de Combe malle : Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la route départementale reliant la route départementale 71 à la route départementale 86 n'a pas de nom officiel et que cela pose des problèmes d'adressage.
Il propose de dénommer «route de Combemalle» la route départementale reliant la route départementale 71 à la route départementale 86. Unanimité
- Révision PLU : Il convient :
 - ✓ de retirer la délibération 2018_D51 en date du 24 décembre 2018 prescrivant la modification du Plan local d'urbanisme ;
 - ✓ de poursuivre la révision du PLU sur l'intégralité du territoire communal avec pour objectifs de présenter les modifications qu'il y aurait à faire pour les zones agricoles, OAP et zones réservées.
 - ✓ de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme. Unanimité
- Programme voirie 2020 : monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prévoir la réfection du chemin de la chapelle Saint Georges et du chemin du grand jardin.
Il présente les devis de l'entreprise MISSOLIN et l'entreprise ANDRIEUX concernant la réfection des chemins de la chapelle Saint Georges pour un montant estimatif s'élevant à 6 295 € H.T. et celui du grand jardin pour 17 115 € soit un montant total de 28 092 € TTC.
Il est présenté aux nouveaux élus le projet d'aménagement de l'entrée du village. Unanimité

- Location salles municipales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème de fermeture de salles dû au coronavirus. Il précise que cela a impacté plusieurs activités rémunératrices sur la commune :
 - ✓ Retard de la signature du bail de la boulangerie
 - ✓ Suspension des activités pour les malades d'Alzheimer à la salle de la grande fontaine
 - ✓ Suspension des cours de danse au centre social et culturel

Il indique qu'il serait souhaitable de faire un geste auprès des personnes concernées qui ont été impactées dans leurs activités :

- ✓ Demander le règlement de la location de l'appartement à la SARL TOME à compter du 1^{er} mars, date de leur emménagement ;
- ✓ Demander la location du local commercial à la SARL TOME à compter du 1^{er} mai, date de l'ouverture de la boulangerie ;
- ✓ Réduire le prix de la location de la salle de la grande fontaine à l'hôpital de Vaison la Romaine proportionnellement à leur absence, c'est-à-dire de mars à fin juin ;
- ✓ Ne pas faire payer Indira pour la location du centre social et culturel depuis le mois de mars et ce, jusqu'à la reprise de ses activités dans le centre. Unanimité

- Taxes locales : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des taxes locales directes. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation est désormais figé et qu'il est donc maintenu à 8.30 %.

Il propose de maintenir les taux 2020 aux taux appliqués depuis 2017, c'est à dire :

TAUX 2020

Foncier Bâti (FB)	14.00 %	
Foncier Non Bâti (FNB)	59.69 %	Unanimité

- Droit à la formation des élus : Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il précise que l'enveloppe budgétaire annuelle destinée à ces formations peut être d'un montant allant de 2 à 20 % des indemnités de fonction. Il propose d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

Unanimité

- Réédition livre Puyméras : il a été consulté les enfants de Cécile ARLAUD pour les travaux de réédition. Il serait nécessaire d'établir une convention. Une édition de 200 exemplaires semble suffisante. Voir le tarif pour ce nombre. 1 abstention : Pierre TARTANSON

- Subventions associations : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2020. Il présente les différentes demandes reçues en Mairie par les associations et organisations diverses. Il précise qu'un certain nombre d'association ne demande pas d'aide.

Proposition pour répartir les subventions de fonctionnement aux associations :

Association - Compte 6574	Subventions 2020
• Amicale des anciens résistants	100.00
• Association parents d'élèves	0.00
• Association paroissiale	0.00
• Comité des fêtes	6 000.00
• Coopérative scolaire	2 000.00
• Coopérative scolaire Mérindol	En attente
• Ecole de cirque Badaboum	300.00
• Emala	60.00

• Fédération nationale des handicapés	100.00	
• Jeunes agriculteurs de Vaison	50.00	
• Le Chœur de Puyméras	500.00	
• Li Bravadaire de St Georges	150.00	
• Louchiers	170.00	A verser si soirée soupes
• Puyméras Mon Village	0.00	
• Puyméras Ping-pong	0.00	
• Rand "o" soleil	0.00	
• Société de chasse	0.00	
• SPA Nyons	366.95	
• Tennis club	0.00	
• Portique	100.00	
• Union Sportive Autre Provence	2 200.00	
• Puyméras Saveurs	200.00	
Total	12 296.95 €	1 abstention

- Personnel communal : M. BAYLE Michel a été reçu en mairie le vendredi 29 mai 2020 par la commission du personnel. M. RIBIER Serge était également averti de cette réunion mais ne s'est pas présenté. L'objet de cette réunion était leur demande d'obtenir la prime COVID19. Suite à cette réunion il est fait lecture du courrier d'avertissement envoyé à M. RIBIER Serge consécutivement à son absence non justifiée. Il leur est rappelé l'obligation d'informer la mairie par écrit des changements ou aménagements d'horaires qui pourraient survenir (courrier, mail, sms au maire ou au secrétariat). Les horaires d'été ont été mis en place pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2020. Tableau des effectifs : demande de mutation à temps complet par Caroline NANCY. Unanimité

Questions diverses :

- ✓ Pour le déconfinement, monsieur le maire a autorisé le bar à occuper le domaine public en face de l'établissement afin de rajouter des tables. Il est suggéré de fermer la voie le soir. Monsieur SAMBUCHI précise de penser à laisser l'accès aux secours. Les tables seront donc mises sur le bord du mur. Cela permettra d'arrêter la circulation tout en laissant la possibilité aux secours de passer.
- ✓ Droit de préemption : la mairie ne préempte pas sur la parcelle F135.
- ✓ Mur place du château : les travaux sont terminés. C'est l'assurance du propriétaire du château qui les prend en charge.
- ✓ Poubelles : les cartons jetés ne sont pas vides. Ils doivent pliés avant d'être mis à l'emplacement réservé à leur enlèvement.
Containers à verre : quand ils sont pleins il faudrait que les gens arrêtent de vider à côté.

Séance levée à 20 h 20